



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Avis d'initiative commun de BRUPARTNERS et des Conseils consultatifs de l'Aide aux personnes et de la Santé de la COCOF et de la COCOM sur les secteurs non- marchands social-santé à Bruxelles

Avis d'initiative émis par Brupartners, le Conseil bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé et le Conseil consultatif de l'Aide aux personnes et de la Santé de la COCOM le

18 octobre 2023

Préambule

Les Conseils consultatifs de la COCOF (Conseil de la Commission communautaire française), de la COCOM (Commission communautaire commune) et Brupartners, ont conjointement rédigé cet avis dans le but de souligner l'importance des synergies entre les différentes entités de la Région bruxelloise, en particulier en ce qui concerne les secteurs non-marchands de la santé et du social.

L'initiative de rédiger cet avis découle de la conviction commune que les défis auxquels sont confrontés ces secteurs dans la Région bruxelloise requièrent une approche concertée et une politique cohérente entre toutes les entités actives dans la Région de Bruxelles-Capitale, fédérale ou fédérées, notamment la COCOM, la COCOF, la VGC (Vlaamse Gemeenschapscommissie), la Communauté flamande, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région.

Il convient de noter que bien que cet avis porte spécifiquement sur la situation des secteurs non-marchands de la santé et du social à Bruxelles, certaines considérations et recommandations formulées ici peuvent également être généralisées à l'ensemble des secteurs non-marchands.

Cet avis doit permettre le partage d'une vision commune de l'importance de la coopération et de la coordination entre les institutions et les acteurs impliqués dans les domaines de la santé et du social à Bruxelles. Une approche globale, intégrant tous les niveaux de gouvernance et tous les acteurs pertinents, est essentielle pour relever les défis complexes auxquels sont confrontés les secteurs non-marchands.

Cet avis vise donc à mettre en évidence la nécessité d'une politique cohérente et concertée, fondée sur des synergies renforcées entre les différents niveaux de gouvernance et les différentes entités fédérées, afin de garantir un soutien efficace et adéquat aux secteurs non-marchands de la santé et du social à Bruxelles.

Avis

1. Un sous-financement structurel de l'offre social-santé

2.144.000 Belges, soit 18,7% de la population, courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, accentuée notamment par le vieillissement de la population et le handicap. C'est ce qui ressort des chiffres de la pauvreté pour l'année 2022, selon Statbel¹.

A Bruxelles aujourd'hui, 415.000 personnes – soit 34% de la population bruxelloise – risquent de sombrer dans la grande pauvreté.

La constante aggravation des inégalités sociales et de santé accroît sans cesse le nombre de personnes qui font appel aux services sociaux et de santé, notamment en raison d'un report des soins. Pour autant, les moyens à leur disposition pour y faire face, s'ils ne diminuent pas partout, n'augmentent pas pour autant de manière proportionnelle. L'une des principales conséquences est la sursaturation des services, une file d'attente qui met à mal leur accessibilité ce qui accroît encore les inégalités sociales et de santé.

¹ <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/plus-de-2-millions-de-belges-courent-un-risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>.

Les crises successives de ces dernières années (COVID-19, guerre en Ukraine, inflation) ont encore très sérieusement alourdi la barque.

Si rien n'est fait, les services ne pourront plus répondre aux demandes alors même qu'elles sont en forte augmentation. La situation est à ce point dégradée qu'il devient impératif d'avoir un réel engagement politique sur les questions social-santé tout en dégageant des nouvelles lignes budgétaires. La persistance d'une telle situation de sous-financement engendre un sentiment croissant de lassitude parmi les prestataires de soins et l'ensemble des professionnels des secteurs du non-marchands.

C'est pourquoi il est demandé à l'ensemble des décideurs politiques, toutes compétences et niveaux de pouvoir confondus, de permettre la prise de mesures de soutien conséquentes pour les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé et de la famille, faute de quoi, ils ne seront plus en mesure de rencontrer les besoins de la population.

La réduction des risques sociaux, sanitaires et de santé aura immanquablement des effets positifs sur les autres secteurs de l'économie bruxelloise et sur le bien-être de la population.

1.1 Un refinancement structurel conséquent de tous les secteurs du non-marchand

Dans la toute grande majorité des cas, le financement d'un service pour sa mission de base est insuffisant, ce qui force celui-ci à rechercher d'autres sources de financement. Il est nécessaire de sortir de la logique actuelle qui consiste à financer des projets à long terme par des financements non pérennes. Il s'agirait de garantir plutôt des financements structurels pour les missions d'intérêt général de base et de support sur la base des besoins actuels et futurs et les faire évoluer en fonction des évaluations régulières. Actuellement, ces financements structurels sont insuffisants pour assurer les missions que les autorités demandent aux secteurs non-marchands d'assurer dans le cadre normatif qui leur est imposé.

1.2 Une indexation automatique des financements

L'augmentation des salaires consécutive aux dépassements successifs de l'indice pivot en 2021 et 2022, ainsi que la flambée du prix de l'énergie et des frais de fonctionnement, ont montré la précarité des modes actuels de financement, avec d'importantes conséquences sur la gestion de toutes les associations, mettant beaucoup d'entre elles en danger, à court et moyen termes. L'indexation automatique des financements est une nécessité minimale qui n'est actuellement malheureusement pas toujours garantie.

1.3 Le paiement des subventions dans un délai raisonnable

Les moyens financiers engagés doivent être liquidés en avance, le plus tôt possible, pour permettre aux associations de mener et poursuivre leurs activités.

2. Une précarisation de l'emploi et la nécessité d'une action urgente

L'absence de valorisation des métiers des secteurs non-marchands, la pénibilité du travail, les disparités salariales entre les régions et la précarité de l'emploi liée à des services financés par des

appels à projets et des subsides facultatifs, ne favorisent pas l'attrait pour ces métiers. Pire encore, ces facteurs fragilisent l'emploi dans notre Région, créent un environnement de travail instable pour les travailleuses et travailleurs et renforcent les difficultés de recrutement et de rétention du personnel et des stagiaires au sein des ASBL, ce qui menace la continuité nécessaire de l'offre de services à la population. **Il est donc urgent d'agir de manière forte et déterminée pour rendre les emplois non marchands plus attractifs.** Cette politique ambitieuse d'amélioration de l'attractivité du secteur requiert un Plan d'attractivité global, soutenu par tous les niveaux de pouvoir, qui devra notamment **intégrer un volet "formation" et se développer avec le soutien des partenaires sociaux**, actrices et acteurs de la concertation sociale.

2.1 Amélioration de la qualité, de l'attractivité et de la stabilité des emplois

La continuité de l'offre de services en soins de santé, promotion de la santé, action sociale, handicap, éducation, insertion, etc., est également compromise en raison d'une pénurie de personnel qui s'est encore accentuée à la suite de la crise COVID. Les causes de ce manque d'effectif et de la pénibilité du travail (maladies de longue durée, stress et burn-out) sont notamment liées aux conditions de travail, mais aussi aux départs volontaires du personnel, aux difficultés de recrutement, aux normes d'encadrement insuffisantes et aux conditions salariales. Par ailleurs, les conditions et la charge de travail peuvent également être sources de stress et de mal-être et à l'origine de maladies physiques ou psychiques.

Face à cette situation, nous tirons la sonnette d'alarme pour éviter la fermeture de places d'accueil et de soins et de services indispensables à la population, par manque d'effectifs au sein des équipes. Un investissement massif des pouvoirs publics dans les métiers essentiels du Non-marchand est aujourd'hui indispensable. C'est également un investissement efficient puisqu'il permet de faire de la prévention et de réduire des coûts futurs supplémentaires liés à l'augmentation de la pauvreté, à l'exclusion sociale, au chômage, aux maladies de longue durée, etc.

En concertation avec les interlocuteurs sociaux du non-marchand, et notamment dans le cadre de l'accord du non-marchand, il serait judicieux que les pouvoirs publics veillent à fournir des efforts en vue de/d' :

1. Soutenir la création d'emplois structurels relevant des politiques fonctionnelles afin de favoriser le développement de l'offre de service ;
2. Améliorer l'attractivité des métiers des secteurs non-marchands ;
3. Agir sur le bien-être au travail & prévention des risques psychosociaux ;
4. Aménager les fins de carrière ;
5. Innover dans l'organisation des soins de santé, entre autres au niveau de la collaboration entre les métiers ;
6. Améliorer les conditions d'exercice des fonctions (sécurité, mobilité, logement, linguistique, ...).

2.2 Mise en valeur de la formation des travailleuses et des travailleurs du non-marchand

La crise de personnel s'aggraverait si nous ne prenons pas des mesures pour améliorer la qualification du personnel (formation initiale et continue). Le danger est que les jeunes, les chercheurs d'emploi et/ou les ressortissants étrangers ne se tournent plus vers les métiers des secteurs non-marchands. L'attractivité des filières de formation et le volume d'inscription sont étroitement liés à la qualité de l'emploi qu'elles offrent.

Il est donc impératif de promouvoir la formation initiale et continue pour répondre aux besoins croissants et complexes de la population, mais surtout pour soutenir la professionnalisation des métiers, valoriser les travailleuses et les travailleurs et créer des parcours professionnels attractifs.

Il est primordial de poursuivre les discussions pour conclure des accords-cadres emploi-formation-enseignement-économie pour les secteurs non-marchands. Un protocole d'accord intersectoriel serait négocié entre le gouvernement régional et les interlocutrices et interlocuteurs sociaux du non-marchand bruxellois, déterminant les pourtours sectoriels des accords-cadres et les articulations avec les accords du non-marchand. Les secteurs concernés sont de grands pourvoyeurs d'emplois à tout niveau de qualification offrant d'excellentes perspectives professionnelles, y compris pour les résidents de la Région. Tenant compte des différentes réformes (et notamment la réforme des réseaux hospitaliers et le virage ambulatoire), l'évolution des pratiques de soin nécessite une adaptation des formations continuées des travailleuses et travailleurs.

Ces accords-cadres sectoriels non marchands pourraient inclure une série de recommandations listées ci-dessous :

1. Promouvoir une image professionnelle et positive du non-marchand ;
2. Communiquer sur les filières d'enseignement et les diplômes liés aux fonctions critiques et aux besoins futurs dans le non-marchand ainsi qu'investir dans l'attractivité des stages ;
3. Accélérer et assouplir la procédure administrative de reconnaissance des diplômes étrangers ;
4. Développer la formation de métiers pour lesquels aucune offre de formation ad hoc n'existe, comme, par exemple le métier d'animateur dans l'aide à la jeunesse ou le métier de moniteur en ETA ;
5. Promouvoir la mobilité professionnelle au sein des secteurs non-marchands pour faciliter le passage d'une fonction ou d'un métier à l'autre. Nous pensons notamment au passage d'aide-ménagère en aide familiale, d'aide-soignant.e à garde malade ou d'aide-soignant.e à infirmier.e ;
6. Valoriser les spécialisations afin d'encourager le personnel à se spécialiser (cf. spécialisations infirmières) ;
7. Investir dans l'apprentissage des langues en soutenant son financement : aussi bien pour améliorer le bilinguisme mais aussi pour le renforcement des formations de Français Langue Etrangère (FLE) pour les travailleuses et les travailleurs ;
8. Adapter la formation initiale et soutenir la formation continue pour répondre aux nouvelles obligations légales et à la complexification grandissante de certaines fonctions :
 - des fonctions de coordination et d'encadrement ;

- des fonctions de soins, notamment en contact avec des patients atteints de multiples handicaps ou de problèmes de santé mentale ;
 - des fonctions sociales, notamment en contact avec des personnes très diverses (culturellement, linguistiquement, etc.) ;
 - du personnel administratif (gestion administrative et financière) ;
9. Financer le remplacement du personnel en formation afin de garantir la continuité et la qualité des services.

3. Une meilleure prise en compte des déterminants sociaux de la santé pour la population

On ne pourra cependant répondre à l'urgence sociale actuelle sans investir de manière décisive sur ce qui détermine les besoins d'aides et de soins de la population.

Ainsi, si on améliore les conditions dans lesquelles les personnes vivent, si on agit sur les facteurs structurels qui influencent la santé, on diminuera de facto les besoins d'aides et de soin et la pression sur les services sociaux et de santé.

Il est essentiel de **développer une approche de santé dans toutes les politiques, en responsabilisant chaque secteur de l'action publique par rapport à la santé**. Agir sur des déterminants comme les revenus, le logement, les conditions de travail, l'accès à des environnements sains, l'éducation semble primordial dans le contexte actuel de crises à répétition.

En outre, il est également nécessaire de travailler à la simplification et au renforcement de la fonction consultative à Bruxelles en faisant appel à toutes les entités.

*
* *
*